WIZERNES

Réuni le 12 Décembre 2016 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- ***Complexe Sportif Évolutif Couvert (COSEC)*** -

Le Conseil Municipal adopte les dispositions de la convention tripartite entre le Collège René Cassin et le Conseil Départemental, définissant les conditions et les horaires d'utilisation du COSEC et du plateau d'évolution extérieur pour l'année 2017 et autorise le Maire à la signer.

PERSONNEL

- ***Modification du tableau des effectifs*** -

Il est décidé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er Janvier 2017, afin de le mettre en concordance avec les dispositions du décret du 12 Octobre 2016, modifiant certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C.

URBANISME

- ***Domaine privé de la Commune - Échange de terrain*** -

Le conseil municipal émet un avis favorable à un échange de terrains dans le secteur du cimetière de la rue de Wisques, afin de permettre, à terme, l'extension du cimetière et notamment la réalisation d'un parking.

FINANCES

- ***Services Publics*** -

Le conseil municipal décide de réviser les tarifs des différents services publics : location des salles communales, droits de place, concessions funéraires, concessions en columbarium, concessions en cavurnes, vente de sarcophages à compter du 1er Janvier 2017. Il est décidé également de ne plus autoriser les concessions perpétuelles, et de ne plus mettre de sarcophage à disposition quand ceux encore disponibles auront été vendus.

- ***Décisions modificatives*** -

Le Conseil accepte les ajustements de crédits inscrits au budget général ainsi qu'au budget annexe du Val de Wisques, nécessaires au paiement de certaines dépenses engagées.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur LYPS rappelle aux conseillers la distribution d'une part de friandises aux enfants de l'école maternelle le vendredi 16 Décembre et d'autre part du colis aux ainés le samedi 17 Décembre.

Monsieur DENIS fait part aux conseillers de la dissolution du SMEVEM au 31 Décembre 2016 et des conséquences pour les agents et les abonnés.

Le Maire,

Daniel HERBERT